

Avant la formation, les participants sont invités à avoir :

- pris connaissance du programme des études
- débuté des révisions théoriques
- vérifié leur habilité au raisonnement clinique
- murir leur projet professionnel

### PERSONNES RESSOURCES :

#### Administratives :

Directeur : M. Fabrice GOBEAUT  
Secrétaire : Mme. Nathalie CORNET

#### Pédagogiques :

Responsable pédagogique : Mme. Nathalie JOUY-LARSON  
Formateur permanent : Mme. Marie-Christine LINE

### COORDONNEES :

Heures d'ouverture : du Lundi au Vendredi  
de 8H30 à 12H30 et de 13H00 à 16H30

### Ecole d'infirmiers de bloc opératoire - CHU AMIENS

Site Sud  
30 avenue de la Croix Jourdain  
80054 Amiens cedex 1

**Tél. : 03 22 45 60 48**

E-mail : [ecole.IBO.secretariat@chu-amiens.fr](mailto:ecole.IBO.secretariat@chu-amiens.fr)

Site web : <https://www.chu-amiens.fr/specialisations-infirmieres/ecole-ibode/>

N° SIRET : 268 000 148 00406  
NUMÉRO AGRÉMENT : 2280P001880  
UF : 5307  
N° DATADOCK : 0009019  
Qualiopi : certificat N° 2021/96166.1



**Formation complémentaire  
de 21 heures pour les IDE  
« formation mesures transitoires »**



## Session 2025

- Du 17 au 19 mars 2025
- Du 26 au 28 mai 2025



## CONDITION D'ADMISSION :

**Selon le décret n° 2019-678 du 28 juin 2019 modifié par le décret du 29 janvier 2021 :** « Art. 5.III. I. - Le candidat ayant obtenu une autorisation temporaire transmet à l'autorité désignée en application de l'article 1er, à tout moment et **au plus tard le 31 décembre 2025**, un justificatif attestant du suivi de la formation complémentaire prévue à l'article 2. » Le contenu, les modalités de cette formation complémentaire et le modèle type d'attestation de formation sont fixés par l'Arrêté du 18 février 2021 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2019 et portant sur les conditions pour la réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers.

- ♦ Les personnes Infirmiers titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier ou d'une autorisation d'exercice, et qui souhaite accéder à la formation par la voie du concours

## OBJECTIFS :

- ♦ Identifier les connaissances à mobiliser
- ♦ Bénéficier d'un accompagnement méthodologique
- ♦ S'exercer
- ♦ Consolider son projet professionnel

## INTERVENANTS :

- ♦ Professionnels de blocs opératoires
- ♦ Intervenants experts de l'Ecole d'IBODE
- ♦ Formateurs permanents de l'Ecole d'IBODE

## MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ♦ Expérimentation : des épreuves de sélection (écrit/oral)
- ♦ Explicitation : des connaissances à mobiliser, du raisonnement professionnel à exposer, de l'élaboration d'un projet professionnel, de la relation à établir avec un jury
- ♦ Evaluation : des résultats obtenus et attendus

- ♦ Application : des moyens à mobiliser pour réussir les épreuves d'admission à la formation d'infirmier de bloc opératoire

## CALENDRIER :

### ♦ Préparation au concours :

- ✓ Ouverture des inscriptions : 07 octobre 2024
- ✓ Clôture des inscriptions : 20 décembre 2024
- ✓ Préparation : 22 et 23 janvier et le 05,25 et 26 février 2025
- ✓ Horaires : 8h30 à 17h

### ♦ Epreuves de sélection :

- ✓ Ouverture des inscriptions : 6 janvier 2025
- ✓ Clôture des inscriptions : 01<sup>er</sup> avril 2025
- ✓ Lecture des dossiers : du 02 au 03 avril 2025
- ✓ Epreuve d'admission : 24 avril 2025

## COUTS :

- ✓ Coût de la formation = 950 euros
- ✓ Pour les stagiaires en autofinancement, et en formation professionnelle, une convention de formation sera établie.
- ✓ Une facture sera alors adressée en fin de formation au financeur de la formation.